

5. Cinquième moyen, tiré de la nullité des factures émises sur le fondement de la décision attaquée
- L'annulation de la décision SME (2016) 2851 de l'ECHA doit entraîner celle des factures qui fondent la demande de paiement de l'ECHA. Les droits imposés ne sont pas dus non plus au motif que, au moment de l'adoption de la décision SME (2016) 2851 de l'ECHA et de l'émission des factures, la requérante n'était pas tenue à l'obligation d'enregistrement dans le système REACH.

---

**Recours introduit 1er septembre 2016 — Shoe Branding Europe/EUIPO — adidas (dispositif de deux bandes parallèles sur une chaussure)**

**(Affaire T-629/16)**

(2016/C 402/62)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais*

**Parties**

*Partie requérante:* Shoe Branding Europe BVBA (Oudenaarde, Belgique) (représentant: M. J. Løje, avocat)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* adidas (Herzogenaurach, Allemagne)

**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO**

*Demandeur de la marque litigieuse:* Partie requérante

*Marque litigieuse concernée:* Marque de position (dispositif de deux bandes parallèles sur une chaussure) Marque de l'Union européenne n° 8 398 141

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition

*Décision attaquée:* Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 8 juin 2016 dans l'affaire R 597/2016-2

**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

**Moyens invoqués**

- violation de l'article 8, paragraphe 5, du règlement n° 207/2009;
- dénaturation des faits.

---

**Recours introduit le 5 septembre 2016 — Dehtochema Bitumat/Agence européenne des produits chimiques**

**(Affaire T-630/16)**

(2016/C 402/63)

*Langue de procédure: le tchèque*

**Parties**

*Partie(s) requérante(s):* Dehtochema Bitumat, s.r.o. (Bělá pod Bezdězem, République tchèque) (représentant(s): P. Holý, avocat)

*Partie(s) défenderesse(s):* Agence européenne des produits chimiques (ECHA)